



**Présentation et évaluation des politiques conduites par la
Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou
(CCVHA)**

Tourisme

1

Tourisme, de quoi parle-t-on ?

1. DE QUOI PARLE T-ON ?

La Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est compétente en matière de **tourisme**. Dans ce cadre, elle assure notamment :

- la création, l'aménagement, le balisage, l'entretien et la valorisation de **sentiers de randonnée d'intérêt touristique**, de **boucles équestres** ;
- la création, l'aménagement, l'entretien et la valorisation de **voies vertes**, notamment le long de l'Oudon ;
- l'exploitation d'**équipements touristiques** ; à ce jour, la Communauté de communes assure la gestion du bois de la Jeunerie et le cofinancement du bateau « La Gogane », les autres équipements hérités des ex intercommunalités ayant été entretemps cédés ou mis en location dans le cadre de baux emphytéotiques (parc de la Burelière, maison de la rivière, Rives Gabare) ; par ailleurs, il convient de noter que la CCVHA contribue au financement de la mine bleue, dont la gestion a été confiée au Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu (dont la Communauté de communes est membre) ainsi que du GIP du parc départemental de l'Isle Briand ;

1. DE QUOI PARLE T-ON ?

- la **promotion touristique** ; à ce titre, il convient de noter que cette dernière a été confiée à l'office de tourisme de l'Anjou bleu, service du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu ; ce dernier assure plus particulièrement l'accueil et l'information des touristes, la communication et la promotion du territoire, la coordination et l'animation du réseau des professionnels du tourisme, l'organisation d'évènements, etc.

La compétence est exercée (i) au titre de la compétence Développement économique et tourisme, (ii) au titre de la compétence Aménagement de l'espace (intérêt communautaire défini par délibération en date du 29 septembre 2022, s'agissant des sentiers de randonnée d'intérêt touristique) et (iii) au titre de la compétence Protection et mise en valeur de l'environnement (intérêt communautaire défini par délibération en date du 15 novembre 2018, s'agissant de la promotion de la compétitivité économique et touristique liée à l'environnement, et notamment des équipements touristiques, voies vertes).

2

Tourisme, quelle stratégie ?

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2017**, l'office de tourisme de l'Anjou bleu, auquel a été confiée la promotion touristique des vallées du Haut-Anjou, s'est attaché les services d'un cabinet d'étude en vue de la définition d'une **stratégie de développement touristique à dix ans pour la destination « Anjou bleu »** ainsi que de l'élaboration d'un programme d'actions. Il a été décidé d'articuler ce dernier autour de deux défis :

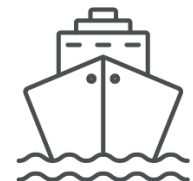
- défi 1 : innover, proposer de nouveaux services :
 - un développement des espaces de loisirs à structurer ;
 - la mine bleue, une singularité à faire valoir ;
 - une politique cyclo touristique à affirmer ;
 - des propositions d'itinérances en Anjou bleu à concentrer ;
 - une adaptation en continu des offres à accompagner ;
 - l'évènementiel culturel et sportif à monter en puissance ;
- défi 2 : promouvoir de manière innovante (originale) la destination :
 - construction de gammes de produits expérientiels ;
 - une promotion 100% immersive ;
 - coopération et performativité des professionnels ;
 - une ré interrogation des missions de l'office de tourisme.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2025**, dans le cadre de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), a été initiée la réalisation du **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**, document stratégique qui définit pour les dix prochaines années les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme,... du territoire des vallées du Haut-Anjou.

Or, parmi ces dernières, figurent les orientations en matière de tourisme, en l'occurrence la **mise en œuvre d'une politique active de développement touristique en lien avec l'itinérance douce**, et notamment :

- l'itinérance pédestre ;
- l'itinérance cyclable ;
- l'itinérance équestre ;
- l'itinérance fluviale.



2. QUELLE STRATÉGIE ?



Focus sur l'articulation développement touristique / itinérance douce

- ***Itinérance pédestre*** : s'appuyer sur l'armature des sentiers existante pour diversifier les pratiques vers l'équestre, le cyclable,... ; travailler à une meilleure mise en relation des sentiers de randonnée pouvant s'inscrire dans le cadre d'une grande itinérance (GR de pays).
- ***Itinérance cyclable*** : connecter les bourgs à la vélo Francette / future voie verte de l'Oudon (via la mise en place de boucles cyclables, etc.) et se raccorder à d'autres grands itinéraires structurants (Loire à vélo) depuis le secteur ouest en s'appuyant sur les liaisons cyclables existantes ou en cours d'aménagement.
- ***Itinérance équestre*** : poursuivre le développement de boucles équestres sur l'ensemble du territoire et favoriser la mise en place d'une offre de services adaptée à la clientèle équestre.
- ***Itinérance fluviale*** : aménager des ports d'attache dans les polarités et des haltes fluviales à la nuitée dans les villages de charme ou communes proposant une complémentarité avec d'autres activités.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2026**, a été prise la décision de mettre en suspens et de retirer du plan pluriannuel d'investissement 2023-2028 le projet d'aménagement de la voie verte le long de la Sarthe, compte-tenu des nombreux obstacles, notamment réglementaires, rencontrés lors des phases d'études préalables.

2. QUELLE STRATÉGIE ?



Focus sur le projet de territoire des vallées du Haut-Anjou

Ont été inscrites au **projet de territoire des vallées du Haut-Anjou** les actions suivantes :

Axe stratégique 2.4 : « *Accueillir les visiteurs et rassembler les habitants autour des patrimoines et des richesses du territoire* » :

- **action n°46** : *élaborer un schéma communautaire de développement touristique avec une double approche thématique et territoriale ;*
- **action n°47** : *développer le tourisme pédestre en aménageant sur le territoire un réseau de sentiers, en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation ;*
- **action n°48** : *développer le tourisme équestre en aménageant sur le territoire des boucles, en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation ;*

2. QUELLE STRATÉGIE ?



Focus sur le projet de territoire des vallées du Haut-Anjou

- **action n°49** : développer le tourisme cyclable (en s'appuyant sur les infrastructures structurantes existantes), en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation ;
- **action n°50** : développer le tourisme fluvial en aménageant sur le territoire un réseau d'infrastructures d'accueil des plaisanciers, en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation ;
- **action n°51** : développer les équipements et sites présentant un intérêt touristique ;
- **action n°52** : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication commune et fédératrice à l'échelle du territoire en vue de sa promotion (notamment touristique).

3

Tourisme, comment la compétence est-elle exercée ?

3. COMMENT LA COMPÉTENCE EST-ELLE EXERCÉE ?

Itinérance pédestre

23 sentiers de randonnée d'intérêt touristique, soit près de **300** kilomètres de promenade en 2025 :
dont **9** inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
dont **3** labellisés « Qualité Anjou »

Itinérance cyclable

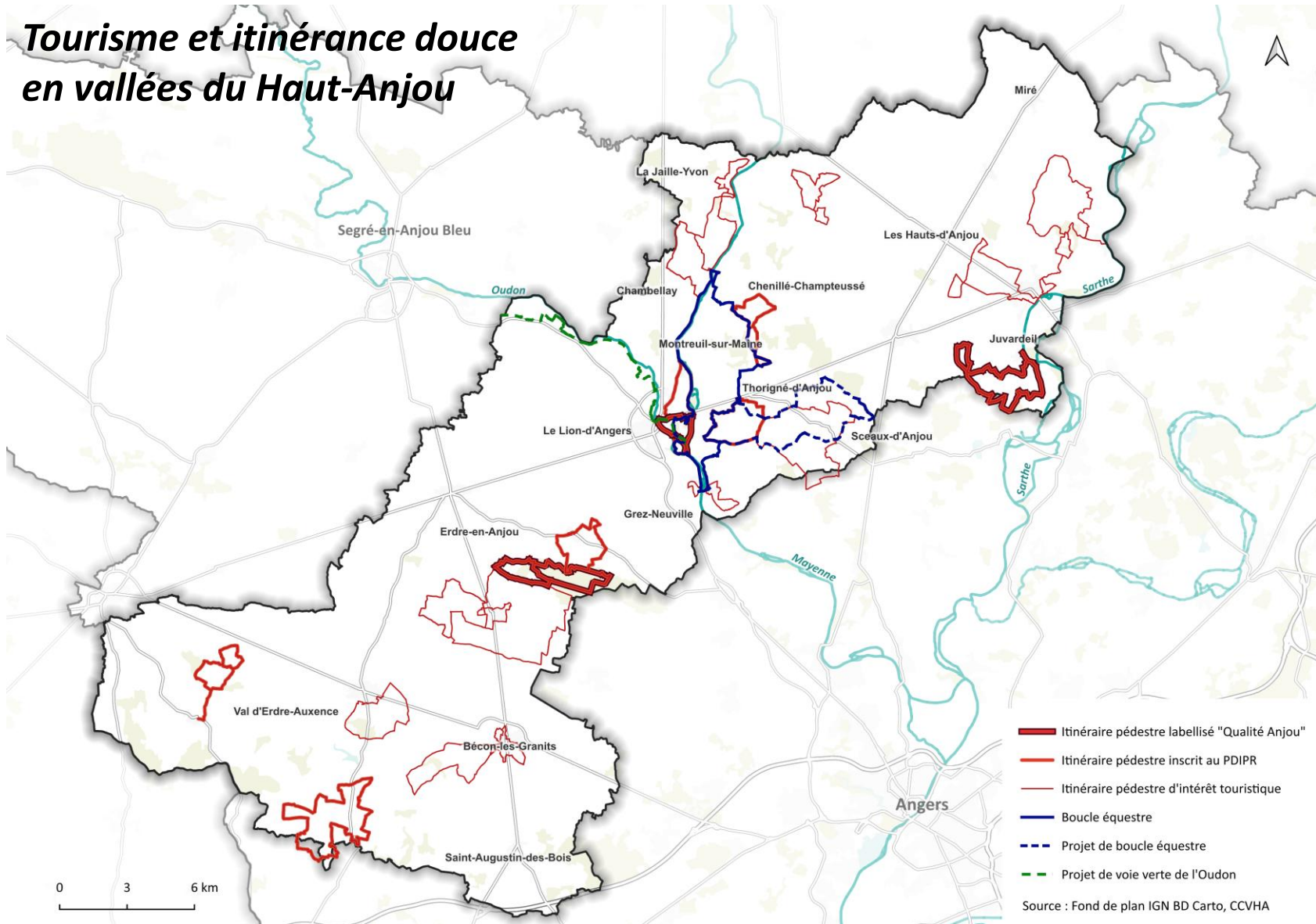
13 kilomètres de voie verte le long de l'Oudon dont l'aménagement est inscrit au plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2023-2028

Itinérance équestre

1 boucle équestre (boucle du Lion-d'Angers : entre rives et villages de charme) soit **31** kilomètres de promenade en 2025

3. COMMENT LA COMPÉTENCE EST-ELLE EXERCÉE ?

Tourisme et itinérance douce en vallées du Haut-Anjou



4

Tourisme, quels moyens affectés ?

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

4.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

414

milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

Montant

Contribution versée au PETR du Segréen - Pays de l'Anjou bleu :	255
<i>Au titre de l'office de tourisme</i>	171
<i>Au titre de l'équipement touristique La mine bleue</i>	84
Entretien des sentiers de randonnée d'intérêt touristique (y compris du mobilier et du balisage)	45
Contribution versée au titre du GIP du parc départemental de l'Isle Briand	31
Contribution versée au titre de l'équipement touristique La Gogane	30
Intérêts des prêts contractés pour les équipements touristiques (maison de la rivière et Rives Gabare)	3
Dépenses de personnel *	50
Total	414

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

Et côté recettes ?

38
milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Charges transférées intégrées dans les attributions de compensation (AC)	34
Dotations et participations / sentiers de randonnée d'intérêt touristique	3
Produits / coupes de bois	1
Total	38

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

4.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?

4 345
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

533
milliers d'euros
TTC

réalisées sur la
période 2023-2025



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon	3 592	80
Contributions versées au titre du GIP du parc départemental de l'Isle Briand et de l'équipement touristique La Gogane	509	274
Remboursement des prêts contractés pour les équipements touristiques (maison de la rivière et Rives Gabare)	138	126
Aménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique et des boucles équestres	105	53
Total	4 345	533

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

Et côté recettes ?

1 833
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

127
milliers d'euros
TTC

perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon	1 724	26
Aménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique et des boucles équestres	109	101
Total	1 833	127

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

4.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

1,00
agent en ETP

directement affecté à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Tourisme (direction de l'aménagement territorial et du développement économique)

Service Tourisme

Responsable du service
Tourisme
[1,00 / 1,00 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.